

# Plan de Prévention du Risque inondation Meuse aval

Cartographie réglementaire  
Commune de Rocroi  
Planche n°17

Direction  
départementale  
des territoires

### Légende

- Zone urbanisée - hauteur de l'eau > 1 m
- Zone urbanisée - hauteur de l'eau < 1 m
- Zone urbanisée en site patrimonial remarquable - hauteur de l'eau > 1 m
- Zone naturelle bâtie - hauteur de l'eau < 1 m
- Zone naturelle
- Zone d'exception
- Zone arrière digue
- Cote de crue centennale
- Sens d'écoulement de la Meuse
- Sections cadastrales

Vu, pour être annexé à mon arrêté  
N° : 2022 - 011 Du : 13/01/2022  
A Charleville-Mézières, le 13/01/2022  
Le préfet des Ardennes  
Alain BUCQUET

Echelle: 1/2 000  
Janvier 2022

